



Madame Valérie LETARD
Ministre du Logement et de la Rénovation urbaine
Tour Séquoia
1 place Carpeaux
92800 Puteaux France

Paris, le 17 octobre 2024

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation extrêmement dégradée que connaissent aujourd'hui de nombreux Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

Nos têtes de réseau et les SIAO s'inscrivent dans les orientations de l'instruction du 31 mars 2022. Par l'amélioration de l'évaluation des situations, le renforcement de la coordination des acteurs et le développement de leur rôle dans l'identification des personnes éligibles au logement, les SIAO doivent pouvoir contribuer davantage à la sécurisation et à la fluidité des parcours. Ce sont des évolutions fondamentales pour des services dont les missions ont été renforcées.

Les SIAO sont chargés de recueillir les demandes des personnes les plus précaires nécessitant une orientation vers une solution adaptée. Cette mission essentielle doit être accessible de manière équitable et inconditionnelle : quels que soient les parcours, les situations sanitaires, les vulnérabilités, toute personne a le droit d'accéder à une solution adaptée pour éviter la vie à la rue et les violences qu'elle comporte. Cette mission sert un objectif commun, partagé entre les associations, les groupements gestionnaires et les services de l'Etat.

Elle est indissociable des valeurs fondatrices du secteur de l'Accueil Hébergement Insertion: l'inconditionnalité, la continuité, la dignité des conditions d'accueil. Ces grands fondements de l'accueil et de l'accompagnement, corolaires de la politique du Logement d'Abord, sont inscrits et protégés par le cadre juridique. Pourtant, ils sont trop souvent remis en question, tant par le contexte que par des décisions de certains de vos services déconcentrés.

Les SIAO ne sauraient être tenus pour responsables des dysfonctionnements des politiques publiques qui s'amplifient faute de réponses dans la durée – tant de l'aide sociale à l'enfance, que dans la prise en charge des situations de violences conjugales, des personnes souffrant de troubles psychiques ou d'addictions, des étrangers – et dont ils subissent les conséquences avec les personnes concernées. Mais surtout, la réponse

à cette situation ne saurait résider dans une hiérarchisation des vulnérabilités. S'il est inconcevable de laisser un enfant à la rue, il est impossible de faire de même pour les hommes isolés.

Pourtant, il est de plus en plus fréquent que des critères restrictifs d'accès aux dispositifs d'hébergement soient imposés aux SIAO, excluant certains publics. Cela contrevient gravement au principe fondamental de l'inconditionnalité de l'accueil consacré par notre droit, mais aussi à l'équité de traitement des demandes formulées auprès des SIAO.

Le surcontrôle exercé par l'Etat sur les SIAO est révélateur d'un lien de confiance détérioré. La mission confiée par l'Etat aux associations et aux groupements doit nécessairement s'opérer en indépendance et en confiance, pour bénéficier pleinement de l'ancrage de nos associations, de la compétence et de l'expertise de nos professionnels.

Les professionnels des SIAO, et tout particulièrement les écoutants 115 sont épuisés. Trop de demandes ne sont pas pourvues, les personnes en détresse sont triées selon une appréciation locale et subjective de certaines vulnérabilités, l'inconditionnalité et la continuité sont trop souvent bafouées. Cette perte de sens, nous ne l'acceptons pas.

Dans ce contexte, alors que les associations ont toujours répondu présentes pour accompagner l'Etat dans les récentes crises successives, elles s'interrogent aujourd'hui sur l'opportunité et le sens de poursuivre ces missions dans de telles conditions. Nous restons à votre disposition pour rétablir un cadre d'action propice à la poursuite de l'engagement de nos associations auprès d'une mission de solidarité fondamentale.

Philippe DA COSTA

Président de la Croix-Rouge française

mas

Pascal BRICE

P. RNICE

Président de la FAS